



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 25 mars 2024
à 13 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions des citoyens

30 – Administration et finances

FRAIS DE REPRÉSENTATION

- 30.01** Autoriser une délégation de LaSalle à participer à la 3e édition du Sommet Climat Montréal qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024.
1246152001

ÉVÈNEMENT

- 30.02** Autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 7 avril 2024 dans les rues de l'arrondissement.
1248420007

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1246152001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser une délégation maximale de six personnes composée de fonctionnaires et d'élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle à participer à la 3^e édition du Sommet Climat Montréal qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024 au Grand Quai du port de Montréal. Entériner une dépense maximale de 4 312,50 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

D'autoriser une délégation de six personnes composée de fonctionnaires et d'élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle à participer à la 3^e édition du Sommet Climat Montréal, qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024 au Grand Quai du port de Montréal;

D'entériner une dépense maximale de 4 312,50 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription des participant(e)s ainsi que le remboursement des dépenses afférentes; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-20 17:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1246152001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une délégation maximale de six personnes composée de fonctionnaires et d'élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle à participer à la 3e édition du Sommet Climat Montréal qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024 au Grand Quai du port de Montréal. Entériner une dépense maximale de 4 312,50 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Sommet Climat Montréal est le rendez-vous climatique annuel de la collectivité montréalaise pour faire un bilan des réalisations et des démarches à compléter afin que la Ville de Montréal atteigne ses objectifs climatiques, tout en renforçant sa résilience d'ici 2025.

Toute la collectivité du Grand Montréal est conviée au Grand Quai du port de Montréal pour la 3^e édition du Sommet Climat 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Sommet Climat Montréal constitue un jalon, tout autant pour les administrations publiques que pour les joueurs clés de la société pour faire émerger des solutions, mesurer les avancées collectives et partager apprentissage et écueils, en vue d'accélérer la transition climatique montréalaise.

Chaque année, c'est l'occasion pour les leaders des milieux des affaires, philanthropique, politique, communautaire, environnemental, ainsi que pour es étudiant.e.s et citoyen.ne.s de tout horizon, de se concerter et de se mobiliser autour d'actions concrètes. Des annonces et engagements sont attendus afin d'agir mieux, plus vite et plus rapidement pour le climat.

Le Sommet Climat Montréal est organisé par le Partenariat Climat Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal, ainsi que de nombreux partenaires. Une délégation composée de 2 membres du conseil d'arrondissement et de 4 fonctionnaires ont manifesté leur intérêt à participer à ce grand rassemblement.

JUSTIFICATION

Ce sera l'occasion pour la Ville de Montréal, la société civile et le milieu des affaires de

trouver des solutions tangibles pour accélérer la mise en œuvre des engagements actuels ainsi que d'annoncer de nouvelles actions concrètes, chiffrées et véritablement ambitieuses, notamment en matière de réduction des émissions, de mobilité durable et d'adaptation aux changements climatiques.

Ce grand rassemblement permettra d'alimenter la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement à travers des échanges sur les initiatives à mettre en place, dans un contexte d'urgence climatique, écologique et sociale, pour bâtir une région plus attractive, solidaire et durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 4 312,50 \$ taxes incluses est financée comme suit :

- un montant maximal de 1 237,50 \$ taxes incluses dans le budget de fonctionnement des élu(e)s.
- un montant maximal de 3 075 \$ taxes incluses dans le budget de fonctionnement de la direction d'arrondissement.

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à cet événement seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes*.

MONTRÉAL 2030

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit *Pour une transition et un avenir vert et résilient*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GASSO
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-03-20



Dossier # : 1248420007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 7 avril 2024 dans les rues de l'arrondissement.

D'autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 7 avril 2024.

Le défilé débutera à 13 h du 111, rue Bélanger et empruntera les rues Bélanger, Centrale, Stinson, Airlie et Bélanger pour revenir au point de départ.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-20 16:05

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la paroisse Saint-Nazaire à tenir une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 7 avril 2024 dans les rues de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

La paroisse St-Nazaire a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'une procession le dimanche 7 avril 2024.

Une autorisation du conseil d'arrondissement est requise afin de permettre une dérogation à l'article 287 du Règlement 2030 relatif à la sécurité publique (Parade et procession).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La paroisse désire organiser une procession pour la fête de Dieu Miséricorde le 7 avril 2024 à partir de 13 h. Le point de départ se fera au 111, rue Bélanger et le trajet est le suivant : rue Bélanger, rue Centrale, rue Stinson, rue Airlie, rue Bélanger jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal. L'événement ne nécessite pas de fermeture de rues mais les participants seront escortés par des auto-patrouilles tout le long du parcours.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture